

3 Spécificités des cyclistes

1 ▪ La chaussée

Pour maintenir son équilibre, contrairement aux automobilistes, le cycliste doit faire à la fois un effort physique pour atteindre une certaine vitesse et tenir le plus grand compte de l'état de la route.

Or la chaussée est souvent détériorée et dangereuse sur sa partie droite à cause du gel, des plaques d'égouts, des trappes de visites et des tampons des Services des Eaux, etc.

Ces pièges, méconnus des automobilistes, ne permettent pas aux cyclistes de rouler constamment à l'extrême droite de la chaussée et de garder une trajectoire linéaire.

Attention danger !

Cette spécialité, propre aux cyclistes, justifie que leur soit reconnu dans toutes les études de voirie, un espace d'équilibre de 1 mètre au moins sur la partie droite de la chaussée.

Pour les dépassements des cyclistes par les automobilistes, le respect de l'ESPACE d'EQUILIBRE et les DISTANCES de SECURITE minimum impliquent des voies de circulation d'une largeur supérieure à 4.50 m en agglomération et 5 m hors agglomération.

2 ▪ La météo

Les rafales de vent peuvent déporter les cyclistes de façon imprévisible pour eux-mêmes et pour les automobilistes qui les suivent ou les doublent.

Contrairement aux automobilistes dont la vigilance est peu perturbée par le vent pour apprécier leur environnement, les cyclistes, eux, sont très pénalisés : dans le vent, ils n'entendent pas les bruits des véhicules qui s'apprêtent à les dépasser.

D'autre part les turbulences entraînées par les véhicules peuvent provoquer des déports latéraux des cyclistes d'autant plus importants que la vitesse des véhicules est élevée et que leur gabarit est volumineux

Attention danger !

Tout cycliste peut être contraint à se déporter sur sa gauche, sans se rendre compte qu'il risque de gêner la manœuvre de dépassement engagée par le véhicule qui le suit.

Cette spécificité propre aux cyclistes, justifie l'article R414-4 du Code de la Route qui stipule que tout automobiliste doit respecter, entre son véhicule et le ou les cyclistes qu'il dépasse, une distance de sécurité minimum de 1 mètre en agglomération et 1,50 m hors agglomération.

3 ▪ La visibilité

Sur la route le volume apparent d'un cycliste est 10 fois moins important que celui d'un véhicule.

Une étude de la **Sécurité Routière** montre que même à faible allure, le cycliste disparaît du champ de vision et de préoccupation de l'automobiliste qui le double, avant même d'arriver à sa hauteur

De plus cette disparition de la perception du cycliste survient d'autant plus tôt et se prolonge sur une distance d'autant plus importante que la vitesse du véhicule est grande, **car le champ de vision de l'automobiliste se réduit avec la vitesse.**

Sans une **vigilance soutenue**, l'automobiliste peut perdre ses repères pour évaluer correctement les distances de sécurité minimum à respecter

Attention danger !

La majorité des accidents corporels des cyclistes résultant d'un choc avec les véhicules provient d'un manque de sensibilisation ou de vigilance vis-à-vis du respect des distances de sécurité réglementaires (R414-4).

recommande aux automobilistes le respect scrupuleux du Code de la Route en 10 situations vitales pour les cyclistes

1 ■ **Attendre pour dépasser** un ou plusieurs cyclistes, que la largeur de la chaussée le permette, **afin de respecter les distances de sécurité minimales et réglementaires : 1 mètre** en agglomération 1,50 m hors agglomération (R414-4-IV).

2 ■ **Réduire sa vitesse lors du dépassement** de cyclistes isolés ou en groupe (R414-4-IV).

3 ■ **Garder en mémoire que l'on est en train de doubler un cycliste**, même lorsqu'il a disparu de son champ de vision directe, pour respecter les distances de sécurité minimales et réglementaires (R414-4-IV).

4 ■ **Vérifier en fin de dépassement et avant de se rabattre** sur la droite de la chaussée que le dernier cycliste à doubler apparaît bien dans le rétroviseur (R414-4-IV).

5 ■ **S'assurer que les cyclistes sont conscients qu'ils vont être doublés avant de s'engager dans leur dépassement** : les prévenir par un bref signal d'avertissement sonore, suffisamment tôt et sans agressivité pour ne pas les déstabiliser (R414-4-III).

6 ■ **Signaler systématiquement avec son clignotant, toute manœuvre de changement de file, en particulier lors des dépassement des cyclistes.**

Cette indication préventive est capitale pour les véhicules qui suivent en convoi afin qu'ils ne soient pas surpris brusquement par la présence devant eux de cyclistes qui auraient été masqués par la voiture de tête (R412-10).

7 ■ **Laisser aux cyclistes roulant à deux de front le temps nécessaire pour se ranger sur une seule file** après les avoir préalablement avertis de son approche (R431-7).

8 ■ **Respecter les balises «Stop» et «Céder le passage» et les aborder à allure modérée** pour ne pas effrayer les cyclistes circulant sur une route prioritaire et de leur faire perdre l'équilibre (R415-1/R415-6/R415-7).

9 ■ **S'interdire et interdire à tout occupant de son véhicule d'ouvrir la portière sans vérifier au préalable que cette manœuvre ne constitue pas un danger** pour eux-même et les autres usagers de la route, en particulier les cyclistes (R417-7).

10 ■ **La nuit, enclencher systématiquement les feux de croisement** à la place des feux de route dès que l'on prévoit de croiser un autre usager de la route. Ceci est d'autant plus important pour les cyclistes qu'en cas d'éblouissement ils perdent tout repère sur la chaussée (R416-III).



Ce dépliant reprend les informations d'un document édité par le CoDep de l'Isère (J.Fourna)

Aujourd'hui nous sommes tous automobilistes et nombre d'entre-nous automobilistes et cyclistes à la fois. **Dans un esprit de respect mutuel du code de la route** avec les autres usagers la **Fédération Française de Cyclotourisme** a fait de la sécurité de ses adhérents un objectif prioritaire des années 2000. Certes, les 4 millions de pratiquant réguliers de la bicyclette ne sont pas tous membres de la FFCT. Mais, enrichie par l'expérience de ses licenciés, tous pratiquants, la FFCT souhaite apporter sa contribution à la **sécurité routière de tous** en vous offrant ce dépliant.

AUTOMOBILISTES



Prévenir la plupart des risques d'accidents graves entre automobilistes et cyclistes passe par une bonne compréhension des spécificités de la pratique du vélo !